

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2023

### 2023-71 OUVERTURE D'UN POSTE EN RENFORT TEMPORAIRE - PROLONGATION

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du neuf juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24  
Nombre de présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 15

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz  
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois  
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique

Délégué suppléant présent (visioconférence) :

Robin GOULAOUIC, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Délégués titulaires absents excusés :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo pouvoir à Raymond CHARBONNIER  
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz pouvoir à Denis DUGABELLE  
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Philippe CAILLON

Affichage le 22 juin 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-23-1,

Vu la délibération n°2022-109 du Comité syndical en date du 15 décembre 2022 portant ouverture d'un poste temporaire,

Considérant que dans le cadre d'un remplacement d'un agent durant son congé parental, au sein du service Energies renouvelables et planification, TE44 a ouvert un poste temporaire d'une durée initiale de 9 mois,

Considérant que l'agent en congé parental souhaite le prolonger, il est nécessaire de prolonger de 3 mois la durée du poste temporaire ouvert préalablement,

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de prolonger la durée du contrat du poste temporaire de planificateur EnR sur le grade d'ingénieur à temps complet, pour une durée maximum pouvant aller jusqu'à 12 mois, pour le remplacement d'un congé parental.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :**

- **D'autoriser M. le Président à prolonger un emploi temporaire dans le cadre d'un renfort, à savoir :**
  - **1 poste de planificateur EnR sur le grade d'ingénieur à temps complet, pour une durée maximale de 12 mois, au motif d'un remplacement congé parental.**
- **De prévoir que l'agent qui sera retenu pour occuper ce poste bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de ses diplômes et de son expérience professionnelle. Il bénéficiera des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**